



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 29 janvier 2019, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 458'100.- TTC (dont CHF 17'600.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la pérennisation de la mesure à l'essai à la place d'Armes dans le secteur Nord de Carouge.

De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 458'100.- TTC, au moyen de 10 annuités dès l'utilisation du bien estimé à 2019, sous la rubrique 61.36.

(DA 136-2018) Décision prise par 25 oui, 0 non et 0 abstention

De procéder à la réalisation des aménagements pour la mise en conformité énergétique, un nouvel accueil et le réaménagement des locaux administratifs de la maison Montanrouge - Musée de Carouge, sise 2 place de Sardaigne, parcelle N° 1078 à Carouge. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 3'374'000.-, (dont CHF 138'300.- pour l'activation des prestations effectuées par le personnel de la Ville de Carouge) pour cette réalisation. De comptabiliser les dépenses de CHF 3'374'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir le montant de CHF 3'374'000.- dès l'utilisation du bien estimée à 2020 au moyen de 30 annuités sous rubrique 31.33

(DA 141-2018) Décision prise par 13 oui, 10 non et 2 abstentions

Le délai pour demander un référendum expire le 18 mars 2019.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Stéphane Barthassat

Carouge, le 30 janvier 2019/dvo